

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20260116-02-08-01-2026-DE
Date de télétransmission : 16/01/2026
Date de réception préfecture : 16/01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 8 janvier 2026

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	11

Date de la convocation
31 décembre 2025

Numéro délibération
2-08/01/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

17 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 8 janvier à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Blanchet Bernard et Mme Kilque Sylvie

Membres absents : Mme Dubois-Massé Annie (pouvoir à Mme Raphel Hélène), MM Brun Samuel, et M. Vandé Yves

Quorum : 8

Secrétaire : M. Mozzi-Ravel Jacques

Objet de la délibération : Achats d'investissement : autorisation au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

[...] jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.[...]

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Détermination du plafond des crédits ouvrables en 2026 avant le vote du budget primitif 2026 :

Chapitre réel ou opération	Budget primitif 2025	Décisions modificatives et budget supplémentaire 2025	Restes à réaliser dépenses 2026 (à déduire)	TOTAL
Chapitre 111	218 962,40		200,00	218 762,40
Chapitre 113	57 136,46			57 136,46
Chapitre 114	1 000,00			1 000,00
Chapitre 115	173 450,00		27 361,39	146 088,61
Chapitre 116	138 450,00			138 450,00
Chapitre 16	20 000,00			20 000,00
Chapitre 21	107 001,14		26 785,42	80 215,72
TOTAL				661 653,19
Enveloppe du quart ventilable pour de nouveaux crédits 2026				165 413,30

Inscription de crédits avant le vote du budget 2026 :

L'enveloppe proposée de crédits ouverts en 2026 par anticipation s'élève à 6 500 € et se ventile de la manière suivante :

Chapitre	article	intitulé	Crédits autorisés
21	2131	Fourneau salle des fêtes	6 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par vote à main levée autorise les dépenses d'investissements inscrites sur le chapitre et comptes ci-dessus avant le vote du budget 2026.

Pour copie conforme, Surin le 8 janvier 2026,

Président P. Jeannot	Secrétaire J. Mozzi-Ravel
	